

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

AMENDEMENT

N ° CE71

présenté par

M. Venteau, Mme Pascale Boyer, Mme Claire Bouchet, Mme Gipson, Mme Beaudouin-Hubiere,
Mme Mauborgne, M. Daniel, Mme Bergé, Mme Leguille-Balloy, Mme Brulebois, M. Morenas,
M. Perrot, Mme Jacqueline Dubois, M. Zulesi et M. Ardouin

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.